



Communiqué

Un comité d'experts conclut que le bruit des éoliennes peut causer des dérangements – un effet clairement néfaste sur la santé

Ottawa (le 9 avril 2015) – Un nouveau rapport rédigé par un comité d'experts, intitulé ***Compréhension des données : Bruit des éoliennes***, rendu public aujourd'hui par le Conseil des académies canadiennes, présente un examen en profondeur de 32 effets potentiellement néfastes pour la santé qui sont liés au bruit produit par les éoliennes. Pour la plupart des symptômes observés, les données ne sont pas adéquates pour permettre d'établir un lien direct entre le bruit des éoliennes et un effet défavorable sur la santé. Cependant, il y a des données suffisantes pour établir un lien de causalité entre l'exposition à ce type de bruit et un dérangement.

Déterminer si le bruit des éoliennes a des effets néfastes sur la santé est une question importante car la demande d'énergie renouvelable, y compris l'énergie éolienne, devrait croître au Canada et ailleurs dans le monde dans les années à venir. Le secteur de l'énergie éolienne a connu une expansion rapide depuis les années 1990, et le Canada est aujourd'hui le cinquième marché en importance dans le monde pour l'installation des éoliennes. Cette demande suscite toutefois des inquiétudes en raison de la possibilité que la présence des éoliennes puisse poser un risque de santé publique pour les gens vivant à proximité. Dans le but de répondre aux préoccupations du public, Santé Canada a demandé au Conseil des académies canadiennes de constituer un comité d'experts pour procéder à une évaluation en profondeur des données disponibles et cerner les lacunes dans nos connaissances.

« Le comité d'experts a examiné les écrits sur les effets potentiels de l'exposition aux éoliennes publiés dans la littérature scientifique, les décisions judiciaires et les documents publics les plus informatifs », a affirmé le Dr Tee Guidotti, président du comité d'experts. « Nous avons recensé 32 problèmes de santé, puis nous avons analysé les études publiées dans des revues soumises à l'examen des pairs sur chacun de ces problèmes pour déterminer s'il y avait des preuves d'un lien de causalité avec le bruit des éoliennes ».

Le rapport du comité d'experts souligne qu'en raison de la nature du son produit par les éoliennes et de la qualité limitée des données disponibles, les effets sur la santé engendrés par le bruit des éoliennes ne peuvent être examinés de façon exhaustive, et des renseignements et des études plus approfondis s'imposent.

Le comité d'experts a présenté 11 conclusions principales dans la version intégrale du rapport. Voici certaines de ces conclusions :

1. La preuve est *suffisante* pour établir une relation causale entre l'exposition au bruit des éoliennes et un dérangement.
2. Il y a des données *limitées* pour établir une relation causale entre l'exposition au bruit des éoliennes et la perturbation du sommeil.
3. Les données semblent indiquer qu'il n'y a *pas de lien de causalité* entre l'exposition au bruit des éoliennes et la perte auditive.
4. Pour tous les autres effets sur la santé examinés (fatigue, acouphène, vertige, nausée, étourdissement, maladie cardiovasculaire, diabète, etc.), la preuve est *insuffisante* pour parvenir

à une conclusion sur la présence ou l'absence d'un lien de causalité avec l'exposition au bruit des éoliennes.

5. À court terme, le développement technologique ne résoudra probablement pas les enjeux actuels liés aux effets néfastes perçus sur la santé du bruit des éoliennes.
6. Les études d'impact et l'engagement communautaire fournissent aux collectivités de plus grandes connaissances et un meilleur contrôle sur les projets d'énergie éolienne et permettent de limiter le dérangement.

Le comité d'experts a procédé à une vaste évaluation; il a pris en considération une gamme étendue de données et élaboré une méthodologie rigoureuse pour guider son travail. Le rapport qui en découle fournit des renseignements précieux sur ce qui est connu et ce qui n'est pas connu au sujet des éoliennes et de ses répercussions possibles sur la santé humaine. La base de connaissances contenue dans le rapport peut être utile à tous les paliers de gouvernement, au milieu scientifique, à l'industrie et à la collectivité des intervenants au moment où les politiques, la réglementation et les différents programmes de recherche sont à l'étude.

-30-

Pour de plus amples renseignements ou pour télécharger un exemplaire du rapport, veuillez consulter le site Web du Conseil des académies canadiennes, à www.sciencepourlepublic.ca.

Le Conseil des académies canadiennes

Le Conseil des académies canadiennes (CAC) est un organisme indépendant à but non lucratif qui a été mis sur pied en 2005. Le CAC soutient des évaluations scientifiques indépendantes qui alimentent l'élaboration de politiques publiques au Canada. Ces évaluations sont menées par des comités pluridisciplinaires formés d'éminents experts de toutes les régions du Canada ainsi que de l'étranger, qui participent bénévolement aux travaux des comités du CAC. Plusieurs d'entre eux sont membres des académies du CAC. Le CAC a pour mission d'être la voix de confiance en matière scientifique pour le bien public. Pour de plus amples renseignements, voir le site www.sciencepourlepublic.ca.

Pour obtenir de plus amples renseignements, prière de s'adresser à :

Cathleen Meechan

Directrice des communications

Conseil des académies canadiennes

613 567-5000, poste 228

cathleen.meechan@scienceadvice.ca